

Jean Benoist

Médecin et anthropologue
Laboratoire d'Écologie humaine, Université d'Aix-Marseille III, France.

(2006)

“L’esclavage au-delà du sucre : couleur et société à St-Barthélemy”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergé (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jean Benoist, anthropologue

"L'esclavage au-delà du sucre : couleur et société à St-Barthélemy".

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de J. Weber, **Le monde créole, peuplement, société et condition humaine, XVIIe-XXe siècles**. Paris : Les Indes savantes, 2006.

M Jean Benoist, anthropologue, nous a accordé le 17 juillet 2007 son autorisation de diffuser toutes ses publications dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : oj.benoist@wanadoo.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 28 juin 2007 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Jean Benoist

“L’esclavage au-delà du sucre :
couleur et société à St-Barthélemy”



Un article publié dans l’ouvrage sous la direction de J. Weber, **Le monde créole, peuplement, société et condition humaine, XVIIe-XXe siècles**. Paris : Les Indes savantes, 2006.

Table des matières

[Introduction](#)

[La Suède et l'esclavage](#)

[La question de la danse](#)

[La constitution du corps électoral](#)

[Comment aborder la question de nos jours ?](#)

Jean Benoist

"L'esclavage au-delà du sucre : couleur et société à St-Barthélemy".

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de J. Weber, **Le monde créole, peuplement, société et condition humaine, XVIIe-XXe siècles**. Paris : Les Indes savantes, 2006.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

La mise en commun du terrain de l'ethnologue et de la recherche en archives approfondit le regard de l'anthropologue et ajoute du sens à celui de l'historien. Ce modeste essai tente à partir de cette démarche, de contribuer à l'analyse de la subtile question de la couleur dans une petite île antillaise, Saint-Barthélemy, qui est toujours demeurée à la marge des grands courants de l'économie esclavagiste de plantation et d'en retracer quelques fondements.

"Il est à observer que la cultivation dans cette île où il n'y a ni plantation de cannes à sucre ni de café est de beaucoup moins pénible que dans les colonies où l'exploitation agricole consiste principalement en pareilles plantations ou telle qu'elle l'est dans la mère-patrie. Il faut aussi remarquer que la population rurale, qui est à quelque peu près toute d'extraction européenne, peut être plutôt assimilée aux paysans de l'Europe qu'aux colons des Antilles en ce que ceux-ci dirigent seulement les ouvrages, tandis que nos habitants mettent la main à l'œuvre eux mêmes travaillant aux champs, à la pêche ou à toute autre occupation à coté de leurs esclaves, s'ils en ont, et venant en ville au marché comme eux ventre le produit des jardins et de la pêche. Ainsi quelque soient les travaux auxquels l'esclave de la campagne est assujetti il a l'encouragement de les voir partagés par toute la population libre et le plus souvent par son maître. D'ailleurs le travail personnel

dont l'habitude chez ces colons est peut-être un héritage de leurs ancêtres normands, est aujourd'hui devenu une nécessité, les esclaves étant insuffisants aux besoins et employés exclusivement par les propriétaires, leur nombre qui a été en décroissant pendant les dernières années, quoique dans une proportion moins rapide que les esclaves urbains, n'atteint pas maintenant le tiers de cultivateurs libres."

Haasum, alors gouverneur de Saint-Barthélemy, avait adressé ces pages au roi de Suède, dans un des rapports fort détaillés qu'il envoyait à la couronne suédoise, détentrice du pouvoir ¹ sur l'île depuis que la France le lui avait cédé, en 1784. Dans ce bilan général, il laisse entendre, peu d'années avant l'abolition de l'esclavage par les Suédois (1847) que les conditions de vie avaient beaucoup contribué à atténuer le contraste entre les esclaves et leurs maîtres, et certainement bien plus encore entre les Blancs et les gens de couleur libres. Il ne faisait là que confirmer ce qu'avait noté en 1770 l'abbé Raynal dans son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* lorsqu'il écrivait que ces gens de Saint-Barthélemy qui avaient conservé les mœurs des paysans de France sont les seuls hommes libres qui "daignent partager avec leurs esclaves les travaux de l'agriculture".

Durant les cent cinquante années qui se sont écoulées depuis le rapport Haasum, Saint-Barthélemy, île "blanche" peuplée de "descendants de Normands", véhicule cette image d'absence de tensions "raciales", voire même d'absence de perception de tout passé esclavagiste. Des récits de voyageurs à la thèse de Guy Lasserre ², on reprend sans cesse le thème de cette île peuplée de Blancs modestes qui vivent entre eux en bonne intelligence et qui ne connaissent pas les conflits de couleur, ce qui semble aller de soi, les confrontations de couleur étant très généralement liées aux sociétés de plantation où le contraste de la couleur est très directement à l'héritage du statut profondément inégalitaire entre les descendants des maîtres et ceux des esclaves.

¹ "Très humble rapport" n° 177 au roi de Suède par le gouverneur Haasum, 1841 RA.S. XIII

² G.Lasserre, La Guadeloupe, étude géographique 2 vol. Bordeaux, U.F.I. 1961

Mais dans une île telle que Saint-Barthélemy, il ne saurait en aller ainsi, car les Blancs sont demeurés pauvres (jusqu'à une période très récente) et n'ont jamais dominé économiquement les gens de couleur - quelle que soit l'origine de ces derniers. L'idéologie raciale y semble donc sans objet.

La question est cependant moins simple qu'il ne paraît. L'ethnologue rencontre les oppositions de couleur dans son enquête quotidienne, sous des formes parfois fort subtiles et parfois plus explicites, et elle manifeste ses effets sur la structure de la population, en particulier telle qu'elle ressort du suivi des généalogies et l'examen des cercles de mariage.

Mais si la perception de la couleur et la négativité attachée au noir, ne semblent pas avoir une fonction de contrôle social aussi directe que dans des sociétés profondément inégalitaires où elles jouent un rôle de barrière à la mobilité sociale et d'enclos pour une minorité dominante³, elles s'infiltrèrent dans les rapports sociaux. Le contraste entre ces faits d'observation et les textes anciens qui ont été mentionnés plus haut, incite à se pencher avec plus de soin sur les témoignages qui peuvent permettre de retracer une archéologie de la question de couleur dans une île où l'absence du sucre et des fortunes qui lui étaient liées ne semble pas avoir empêché une ligne de couleur de s'établir et de se maintenir. La richesse des archives de Saint-Barthélemy conservées en Suède à la suite de l'appartenance de l'île à ce pays donne à ce sujet quelque précieuses indications

Rappelons brièvement que Saint-Barthélemy a été colonisée pour la première fois en 1648 par des Français venus de Saint-Christophe. Après divers aléas, cette population se développa, à compter de 1649, et ce sont pour l'essentiel ses descendants qui peuplaient encore l'île

³ Voir à ce propos E. Kovats-Beaudoux *Les Blancs créoles de la Martinique, une minorité dominante*, édition en 2003 d'une thèse de 1966, Paris, L'Harmattan

jusqu'aux arrivées massives de résidents liés au tourisme au cours des années 1980. En effet, bien que souvent dispersés par les invasions britanniques, les habitants de l'île, les "Saint-Barths", y revinrent toujours. La pauvreté de son sol et la sécheresse du climat n'y a jamais permis de grandes activités agricoles et les cultures de tabac, d'indigo de coton et de vivres restaient à l'échelle de la petite exploitation familiale, accompagnées de quelques animaux d'élevage. Dans ces conditions, même s'il n'était pas absent, l'esclavage demeurait très limité, aux ruraux les plus aisés et aux habitants du bourg qui tenaient le commerce et les échanges maritimes.

En 1784 la France céda Saint-Barthélemy à la Suède, et l'appartenance à la couronne suédoise se poursuivit jusqu'au retour à la France en 1878. Cette mise à l'écart d'une période capitale de l'histoire de France, vécue sous la tutelle d'une puissance qui n'a pas assimilé la population rurale de l'île n'a entamé ni ses règles de droit, ni ses coutumes, ni sa vie religieuse, a joué à bien des égards le rôle d'un conservatoire ethnologique ⁴.

Les Suédois allaient prêter avant tout attention au développement du bourg, qu'ils nommèrent alors Gustavia, nom qui lui est resté, et au commerce entre les îles. Gustavia connut une réelle expansion due à l'affluence des navires de commerce et au rôle du port dans les échanges entre les îles, tandis que les campagnes stagnaient. Or c'est dans ce cadre surtout que l'esclavage s'affirma dans l'île : il ne resta certes pas confiné au bourg et connut une certaine diffusion, mais fort limitée, dans les campagnes peuplées des descendants des premiers colons. La fin de la période suédoise (de 1830 environ jusqu'à la rétrocession à la France) fut marquée par le désengagement progressif de la Suède, le départ de la plupart de ses résidents et des esclaves et un retour pro-

⁴ Cela donna à Victor Hughes l'illusion qu'il pouvait rallier l'île à la cause de la révolution, mais il essaya en vain, tant du côté des Saint-Barths que des représentants de la Suède (H.Gerbeau et J.Benoist "Victor Hughes, les Neutres et la Révolution française aux Antilles" *Caribena*, 3-1993 pp.13-36

gressif à la situation antérieure à 1784, situation qui ne commença à changer qu'à la fin de la décennie qui suivit l'acquisition du statut de département français par la Guadeloupe (1946), et à ce titre par Saint-Barthélemy, qui était devenue une commune du département de la Guadeloupe.

La Suède et l'esclavage

[Retour à la table des matières](#)

La pauvreté de l'île et de ses habitants lors de la prise de possession par la Suède, a été fort bien décrite par le médecin suédois alors envoyé dans l'île, Samuel Fahlberg, qui a laissé sur l'époque 1787 - 1802, une précieuse série de documents très précis. Il a réalisé en 1787 un recensement de toute la population; ses commentaires sont éloquentes "laissés sans protection et sans cesse exposés aux invasions, aux atrocités et aux mauvais traitements durant les guerres si fréquentes contre la France (les habitants de Saint-Barthélemy) étaient appauvris par la perte régulière de leurs biens (...) Les champs ne produisaient plus" ⁵. Ses observations médicales confirment cette situation et décrivent le mauvais état physique de la population blanche. Tout va changer très vite grâce à l'essor que les Suédois donnèrent au port de Gustavia et dont les effets diffusèrent dans toute l'île. En 1801 déjà, Fahlberg établit une carte très détaillée de l'île, son premier cadastre en fait, y portant toutes les maisons, avec dans un document annexe leur inventaire économique, leur superficie et leurs propriétaires ⁶ et on note le premier essor de ce qui allait devenir, à l'échelle de l'île, certes, une véritable métropole coloniale...

⁵ RA.S. XXVIII

⁶ RA.S. XXVIII

Avant l'arrivée des Suédois, Saint-Barthélemy connaissait certes l'esclavage, mais sous une forme très diluée, ne rassemblant que quelques individus sur un nombre limité de petites exploitations agricoles ou, un peu plus, dans les diverses activités du petit bourg. En 1704 une note anonyme sur l'île indique que "sa population est de 419 Blancs qui travaillent la terre et de 335 Nègres"⁷. Les recensements laissent penser que la répartition des esclaves, et plus encore des gens de couleur libres a été très déséquilibrée en faveur du bourg, le futur Gustavia, qui abritait le port et par où se faisait l'essentiel des échanges extérieurs de l'île. Jusqu'à la période suédoise, il semble que la situation des esclaves ait été marquée par un minimum de pression contre le fait de couleur et d'un libéralisme inusité ailleurs, ce dont témoigne bien le fait, analysé par Gerbeau ⁸ que le médecin de Saint-Barthélemy était un esclave : "un nègre esclave sert de médecin dans l'isle. Il a la confiance de tout le monde". ⁹

Les "rapports de couleur" à Saint-Barthélemy étaient alors, avant tout, faits des relations entre la population blanche rurale de l'île et celle, de couleur, des îles environnantes vers lesquelles les hommes de Saint-Barthélemy allaient en tant que matelots sur les vaisseaux qui cabotaient dans la région.

Ils allaient devenir bien plus internes à l'île lorsque, le nombre d'esclaves s'accrut du fait de l'implantation suédoise et de la prospérité qu'elle donna durant ses quarante premières années à Gustavia et, de façon bien plus modeste, dans les campagnes ¹⁰.

Mais les Suédois n'attendirent pas cet essor de l'esclavage pour le réglementer sévèrement dans leur première colonie tropicale. Dès leur prise de pouvoir, et mal au fait de la réalité de Saint-Barthélemy, ils

⁷ AN Col C 10 D1

⁸ H.Gerbeau et J./Benoist *op.cit.*

⁹ AN Col C 10 D 1 Remarques sur l'isle de Saint-Barthélemy, 6 août 170

¹⁰ J. Houdaille Les esclaves de l'île suédoise de Saint-Barthélemy au XIX^e siècle. *Population*, 2 : 467-469, 1978

s'inspirent pour son gouvernement de ce qui prévaut dans les îles à sucre voisines, anglaises ou françaises. Ils édictent à leur installation une série de règlements destinés à tenir fermement les esclaves et les gens de couleur libres et à se prémunir de ce qu'ils estiment être une menace pour la population blanche, alors que la situation à Saint-Barthélemy est très peu propice à des révoltes comme on en connaissait ailleurs. Dès 1785, Salomon Maurice, Baron de Royalin, en établit le principe. Dans une série de proclamations ¹¹ il interdit aux nègres de sortir ou de danser après dix heures du soir (25/8/1785), ou de vendre quoi que ce soit sans autorisation écrite (29/10/1785)

Quelques années plus tard, une ordonnance de Rosenstein ¹² fait le tour de la question, et montre bien qu'on ne craint pas seulement les esclaves mais aussi tous ceux qui pourraient s'allier à eux. Tout le début de l'ordonnance est en effet consacré aux gens de couleur libres. Il y est dit entre autres que "les gens de couleur libres ne pourront porter aucune arme soit en ville soit à la campagne hors les cas de service. Ils ne pourront non plus s'assembler sous prétexte de noces, festins ou danses sans une permission du commandant du lieu (art.I)". Ils ne pourront pas non plus acheter de la poudre et du plomb sans ce même permis.(art. II). "Tout homme ou femme de couleur libre qui bat un Blanc sera puni corporellement (art. III)". "Tout homme ou femme de couleur libre qui aura retiré chez soi un esclave marron ou sans billet de son maître ou qui recèlera des effets volés et les partagera sera déchue de sa liberté et vendu au profit du Roi, sauf le tiers du prix qui sera donné au dénonciateur (Art.V)" "Aucun Nègre, ni tous autres gens de couleurs libres ni esclaves ne pourront exercer la médecine ou la chirurgie ni faire aucune préparation de remèdes, ni traitement de malades (...) même de morsures de serpents(art.VI)"

¹¹ RA.S I B vol.1

¹² Ordonnance de Pierre, Herman de Rosenstein, Commandant ad interim de l'Isle de St Barthelemy et dépendances, datée de juin 1787 RA.S.B vol. I

Les châtiments concernant les esclaves sont très rigoureux. Après qu'aient été codifiés les châtiments corporels que les maîtres peuvent administrer eux-mêmes, un article précise "L'esclave qui aura frappé un blanc ou homme libre sera puni corporellement. Si c'est son maître, sa maîtresse ou leurs enfants et avec contusion ou effusion de sang, il sera puni de mort (art IX)". La condition de l'esclave chez son maître, les obligations de celui-ci, la place de l'esclave dans les diverses activités commerciales, les interdictions relatives au feu et à ses risques font l'objet d'une série d'articles précis. L'ordonnance se termine par l'énoncé de mesures restrictives envers tous rassemblements d'esclaves ou de gens de couleur libres, allant jusqu'à préciser que "Tous les nègres ou autres gens de couleur qui seront arrêtés courant les rues masqués ou déguisés seront punis du fouet marqués d'un fer rouge et attachés pendant une heure au carcan (art XXX)"

En 1812 encore, le gouverneur Stakelberg interdit aux esclaves de circuler la nuit et son texte ajoute : "Toutes les assemblées de Bamboulla, de jeux, de danse et de prière dans des maisons particulières seront dissipées et les joueurs (...) conduits à la geôle de Gustavia" ¹³

Lorsque la traite eut été interdite, et malgré leur approbation officielle des mesures britanniques d'interdiction, les Suédois eurent une position ambiguë vis-à-vis de sa poursuite. On sait que les négriers français pratiquèrent alors avec constance une traite interlope qui amena de nouveaux esclaves aux Antilles. L'attitude nuancée, voire franchement contradictoire, des Suédois contribua, dans une mesure qu'on ignore, à l'introduction tardive de nouveaux esclaves à Saint-Barthélemy même et à l'entretien de la fracture de couleur.

Divers documents sont éloquentes à cet égard. L'appui de la Suède à la traite est souvent demandé, et parfois obtenu par la Guadeloupe voisine: "Le seul moyen, c'est-à-dire le plus puissant, pour relever la Colonie est la traite des Nègres. Je pense que les personnes en Suède

¹³ texte du 24/12/1812 RA.S. VI B

instruites sur les colonies ne se laisseront pas infléchir par le système anglais. Les réquisitions du gouvernement français, la misère que les embargos américains occasionnèrent dans la colonie ont réduit à plus de moitié la population noire. Et le système des modernes négrophiles de renouveler la population par les naissances ne peut s'adapter dans une colonie aussi maltraitée que la notre". ¹⁴

Certes, le gouverneur écrit au Roi : "Un négrier français avec des esclaves à bord arriva hier dans ce port. Comme la traite est défendue gracieusement par Votre Majesté, il lui fut seulement permis de tirer de l'eau et des provisions et il partit de suite" ¹⁵. Moins d'une année plus tard, il note cependant : " je savais déjà que les Français et les Américains n'étaient pas les plus rigoureux observateurs du Traité fait avec les philanthropes anglais concernant la traite des Nègres; mais je ne m'attendais pas à le voir éludé presque ouvertement. Le 10 du courant le matelot d'une grosse goélette française est venu devant moi avec quelques plaintes contre son capitaine, et il me dévoila le secret du voyage, savoir : que la goélette expédiée de la Guadeloupe pour tout autre endroit avait fait le voyage de Guinée en sept mois, que de là elle avait emporté cent Nègres, qui pendant la nuit avaient été jetés à terre dans une anse écartée de la Guadeloupe, et que de là on est venu ici pour retourner à la Pointe à Pitre d'un voyage en l'air. Il n'est pas possible que les autorités ne sachent rien de ces menées, mais Sire, nous sommes de si grands contrebandiers en sucres et café de la Guadeloupe et Martinique et nous avons un si grand besoin de l'indulgence des Gouverneurs de ces îles, qu'à peine osons nous penser à leurs péchés, encore moins les dénoncer, ce serait de notre part le comble d'ingratitude" ¹⁶

¹⁴ "copie d'une lettre d'un habitant respectable de la Guadeloupe" (datée de "Bay Mahault le 6 may 1814") RA.S.I C

¹⁵ Rapport du gouverneur Rosenwald du 25/4/1818 RA.S. V A

¹⁶ "très humble rapport de Johan Norderling, daté du 15 octobre 1819 RA.S. VI A

On ne tolérait pas non plus que des esclaves tentent de se libérer. Un esclave a été maronnier à Anguille "L'impunité de ce déserteur a encore encouragé d'autres esclaves appartenant à cette colonie de maronnier, et le mois passé il n'y avait pas moins de dix esclaves que j'étais obligé de réclamer à l'Anguille. Cette isle est habitée par un peuple presque incivilisé, quoique anglais, et son gouvernement est sans autorité" ¹⁷

Malgré tout, la proportion des esclaves ou des gens de couleur dans l'ensemble de la population de Saint-Barthélemy n'avait aucune commune mesure avec ce qu'elle était dans le reste de la Caraïbe. L'un des derniers recensements suffisamment précis à cet égard avant l'abolition de l'esclavage par les Suédois, en 1847 indique qu'en 1836, Gustavia comptait 777 Blancs et 1009 gens de couleurs, tandis que la campagne, pour 1159 Blancs n'abritait que 106 gens de couleur. Le nombre total des esclaves, très majoritairement fixés à Gustavia, était de 1348. ¹⁸

La structure de sa population donc beaucoup évolué sous l'impulsion suédoise, mais cette évolution avait comme enkysté la population des campagnes, qui n'avait avec la ville de Gustavia que des rapports distants. La coupure était sociale, culturelle, linguistique. À Gustavia, peuplée avant tout de Suédois, d'Européens de diverses origines, de gens de couleurs originaires d'autres îles des Antilles, et d'esclaves, on était tourné vers les autres îles et vers l'Europe; l'anglais et le suédois dominaient sur le français; on suivait des cultes protestants. Dans les campagnes, on se gardait de toute intégration d'individus extérieurs à la population d'origine, on était placé sous la garde très vigilante du clergé catholique venu de France et la langue parlée était un français régional plus ou moins créolisé. Entre ces deux pôles, circulaient quelques notables, issus de l'un ou l'autre de ces pôles, et se tissaient

¹⁷ Rapport du gouverneur Rosenwald du 3/6/1817 RA.S IV B

¹⁸ "Très humble mémoire au roi, 1837 " RA.S.XXIII

sans doute quelques échanges clandestins, porteurs des métissages dont la mémoire populaire garde encore trace.

Lorsque s'acheva l'aventure suédoise, on retourna presque au statut antérieur. Il ne resta de la présence suédoise que des bâtiments vite ruinés, quelques noirs à Gustavia et le souvenir d'une prospérité abolie. Mais l'identité "Saint-Barth", jusque là définie avant tout par une ascendance remontant aux premiers colons et par des réseaux familiaux très imbriqués, intégra une nouvelle dimension, celle de la couleur.

Les Suédois avaient pris lors de leur gouvernement diverses mesures qui avaient exacerbé la sensibilité des Saint-Barths. Parmi ces mesures, certaines suscitèrent chez ces derniers des protestations, voire parfois des révoltes, qui avaient toutes comme marque le désir farouche des Saint-Barths de ne pas être confondus, au sein de la population de l'île avec les gens de couleur. De la riche source de documentation, que nous offrent à ce propos les Riksarkivet, on a retenu ici deux groupes d'incidents qui témoignent bien du développement de la conscience de la couleur chez les Blancs ruraux de Saint-Barthélemy.

La question de la danse

[Retour à la table des matières](#)

Elle revient de façon récurrente. Motivées avant tout par les craintes de rassemblements d'esclaves, les diverses interdictions relatives aux rassemblements accompagnés de musique et de danse donna aux gouverneurs suédois l'occasion de quelques maladroites qui ne passèrent pas inaperçues à la sensibilité des Saint-Barths.

"Des danses sont souvent répétées en Campagne de nuit, particulièrement tous les samedis et dimanches (...) et il se tient en de certaines maisons constamment de jour et de nuit des jeux. Toutes espèces

d'individus notamment les esclaves sont reçus et admis (...) Considérant que tous les jeux de hasard sont contre les bonnes mœurs, et l'intérêt général d'obvier à de tels désordres, ordonne que l'habitant qui voudra amuser sa famille ou toute autre personne en dansant de nuit aura à en informer le capitaine de son district à qui l'option de lui en accorder ou non la permission est déferée, sous la peine de 16 piastres gourdes d'amende" ¹⁹

Cette proclamation créa de vifs remous qui nous plongent au cœur de notre problème. En effet, si elle fut approuvée par nombre de membres de la population, elle souleva la colère d'une partie des "campagnards" et elle fut interprétée en termes de discrimination. On dispose du compte-rendu de deux réunions tenues à ce propos le dimanche 14 février 1819 aux domiciles des deux capitaines de milice de la campagne, en présence des signataires d'une pétition contre la proclamation interdisant les danses sans autorisation.

"Depuis que la campagne de cette île est peuplée, il n'existe rien de semblable. Les registres de la cour de justice font foi que les querelles, les rixes et toutes les suites qu'entraînent les assemblées tumultueuses où la décence et les bonnes mœurs ne règnent pas sont extrêmement rares parmi nous". Et la proclamation, remarquent les auteurs de la pétition, "nous assimile aux esclaves". ²⁰

Lors des réunions tenues chez les capitaines de milice, il semble que deux courants se soient affrontés, ce que reflète un compte-rendu par quelques notables de la ville défavorables aux pétitionnaires. Selon ces notables "les principaux mécontents (...) font signer des illettrés auxquels ils avaient dit que c'était ne pétition pour qu'on ne les mit pas au rang d'esclaves". Il s'agit selon ces notables de ne pas

¹⁹ Proclamation de Charles Frederic Berghuls, vice-gouverneur, du 30/1/1819 RA.S VI B

²⁰ Pétition au Roi contre la proclamation Berghuls RA.S VI B

confondre avec l'ensemble de la population des habitants qui "ont l'esprit beaucoup plus populaire et brouillon". ²¹

La réponse du gouvernement suédois au rapport du gouverneur qui mentionne cette "supplique d'une partie des habitants de la campagne de St Barthélemy pour la révocation de la proclamation" ²² est que "la défense de danser sans permission spéciale étant une mesure inusitée contre les habitants blancs, elle mérite certainement d'être révoquée".

La constitution du corps électoral

[Retour à la table des matières](#)

Une autre affaire est encore plus riche d'enseignement, et elle se déroule au long cours. Elle tourne autour de la constitution du corps électoral. Dans cette affaire, tout au long de son déroulement, les habitants blancs de la campagne de St Barthélemy mais aussi ceux de la ville, du moins, d'après les noms des signataires, ceux qui se rattachent par leur filiation aux Blancs des campagnes, s'opposent régulièrement aux positions libérales du pouvoir suédois, qui, soucieux de ne pas susciter d'affrontement avec eux suit alors une voie assez ambiguë en prenant des positions, puis en les annulant pour revenir plus tard à la charge. C'est sans doute autour de cette question que le thème de la couleur affleure de la façon la plus perceptible et la plus constante, du moins dans ce que nous livre la documentation écrite.

Le 17 septembre 1811, une longue lettre signée de "bourgeois de cette ville en leur nom et celui des habitants qui ont signé la pétition" est adressée à H.H.Ankarheim, gouverneur de l'Île de St Barthéle-

²¹ Procès-verbal de réunions, RA.S. VI B

²² rapport du 9.12.1819 RA.S.XXIII

my. ²³ à propos de sa proclamation "appelant certaine classe d'hommes à élire un membre pour le Tribunal de Justice". Les auteurs de la lettre s'opposent à la décision du gouverneur en contestant l'interprétation donnée "au paragraphe de la pétition dans lequel les habitants ont fait usage du mot : (free resident) traduit ensuite littéralement en français (résident libre). Quoique les habitants et les soussignés ayent pour la classe des Gens de couleur libres une considération que la tranquillité de leur conduite sûrement leur mérite, ils n'ont point prétendu s'arroger l'autorité de demander qu'ils fussent appelés à voter". Même si on apprécie la galante façon dont les choses sont dites, la position de la lettre est claire : il faut revenir sur cette interprétation. Le gouverneur ouvre d'ailleurs l'accès au corps électoral sur un principe censitaire, qui lui aussi inquiète les auteurs de la lettre. Plus loin ils notent en effet que s'ils "se feront de leur côté une règle de ne donner, sur le même sujet aucune interprétation défavorable à la proclamation de Votre Excellence du 24.juillet appelant indistinctement à voter tous propriétaires de lots et maisons, au nombre desquels Votre Excellence sait parfaitement que se trouve un grand nombre de Gens de couleur libres" ils appellent l'attention sur les effets négatifs de cette mesure pour la stabilité de la population d'origine de l'île.

Après des protestations de loyauté envers le gouverneur, la lettre se termine d'ailleurs par une note de fermeté : "Afin que la religion de notre bien aimé Souverain ne soit pas surprise par des rapports désavantageux que certaines personnes mal intentionnées pourraient faire parvenir en Suède sur l'interprétation du mot (: free Resident :) tout différent dans son acception du mot (: free coloured man ;), nous faisons partir de suite pour le Gouvernement de la Métropole une copie de cette pétition à votre Excellence, de la réponse dont Elle a bien voulu nous honorer et des présentes respectueuses observations"

²³ RA.S. I C

Une pétition des "gens de couleur libres" pour avoir le droit de voter dans l'élection pour les conseillers de l'île est adressée à son tour au Roi de Suède le 2 mars 1821 ²⁴

Fort riches d'enseignements sont alors les résumés rédigés en Suède des rapports des gouverneurs qui font état de ces tensions. Chaque texte conservé porte sur une moitié de la page le résumé d'un rapport du gouverneur et en regard l'avis du ministre concerné, voire du roi. À propos du sujet qui nous occupe ici, le "résumé des matières contenues dans le très humble rapport du gouverneur Mr Norderling en date du 10 septembre 1822" nous apprend que les tensions ne cessent pas. Le résumé se présente comme suit : " 3° Mécontentement et mouvement suspect entre les mulâtres libres, qui doit avoir donné naissance à une très humble requête, de la part de cette caste contre le Gouverneur pour avoir infligé des punitions corporelles à deux de leurs membres" ²⁵ D'une façon quelque peu en porte-à-faux avec la réalité de St Barthélemy, mais en continuité avec les positions de la couronne suédoise, le commentaire rédigé en Suède remarque que "le nombre et les prétentions naissantes des mulâtres libres dans les Colonies est un sujet assez délicat et assez important pour exercer toute la vigilance et la sagesse des gouvernements coloniaux. Pour ma part je suis d'avis que ni la justice ni la politique n'approuvent de traitement avilissant, qu'affectent à toute occasion contre cette caste les colons blancs, et que si les gouvernements ne sont pas attentifs par une égalité parfaite devant les lois et même par des marques de considération personnelle envers les individus qui le méritent, de s'attacher la confiance de ces gens là, dont l'amour propre est bien aussi vif que celui d'un autre, et d'unir par ce moyen leur intérêt à celui des blancs, ils les verront se jeter un jour du côté des nègres".

Croyant que les choses vont s'apaiser, le ministre Wetterstedt adresse le 30 novembre 1832 au gouverneur de Saint Barthélemy une

²⁴ RA.S VII B

²⁵ RA.S. XXIII

lettre disant que "votre dépêche du 3 mai dernier donne à entendre que, d'après l'opinion du Conseil, une concession ultérieure de droits à la classe d'origine mixte dans la colonie ne trouverait plus d'opposition dans les esprits des habitants blancs, le Roi vous autorise à proposer très humblement l'ordonnance qui mènerait à ce but, sans hasarder d'aucune manière la tranquillité de la communauté" ²⁶

Cependant, Haasum, dans son rapport du 12 mars 1836 signale qu'au vote pour le conseil l'élection est le "résultat des intrigues de deux ou trois individus de la ville qui se sont donné les plus grandes peines pour se procurer parmi les habitants de la campagne le droit de voter à leur place dans la crainte réelle ou prétendue qu'un homme de couleur pouvait possiblement être élu", et que cela maintient "l'esprit de caste" qui tend à disparaître. ²⁷

En 1837, un "Très humble rapport au Roi", abondamment raturé et retouché traite des questions de couleur à Saint-Barthélemy. Après avoir évoqué le libéralisme des Anglais, il fait état d'une autre pétition des gens de couleur, tout en indiquant que "les pétitionnaires reconnaissent que l'exclusion dont ils souffrent par suite d'un préjugé social ne saurait être un objet de réforme par la législation". Après avoir montré combien les gens de couleur libres et les esclaves sont relativement peu nombreux dans l'île, le texte expose que cela "établit un surcroît manifeste en faveur des Blancs. Ceux-ci en sentant leur force paraissent moins inclinés que dans les colonies anglaises de se plier aux prétentions des gens de couleur" ²⁸

* * *

Quels échos de ces anciennes disputes l'ethnologue retrouve-t-il sur son terrain ? On sera assez bref ici, car nous avons publié divers

²⁶ RA.S XXIII

²⁷ RA.S. XXIII

²⁸ RA.S.XXIII

textes sur la question²⁹, mais le lien avec les tensions qui s'étaient exprimées durant la période suédoise est important. En effet, c'est l'essor de l'esclavage durant ces années, en même temps que l'évolution de la structure sociale qui sont à la racine des rapports de couleur qui ont suivi, et dans une bonne mesure perduré. Avant l'arrivée des Suédois, la population blanche des campagnes avait de facto le contrôle de l'île, l'enclave du bourg étant dérisoire et le pouvoir administratif ne faisant que l'effleurer. Assez rapidement l'essor de type urbain, toutes proportions gardées, de Gustavia, abaissa le statut des Saint-Barths face à une minorité très dominante. Ils n'étaient plus qu'une paysannerie pauvre et périphérique, malgré son nombre et le sentiment de sa légitimité. De fait, les actes législatifs des Suédois tendaient à les assimiler aux autres groupes défavorisés l'île, donc aux gens de couleur, voire, soupçonnaient les Saint-Barths, aux esclaves. La ligne de fracture qu'était la couleur prit alors tout son sens, car elle participa de la dynamique identitaire des Saint-Barths et de leur définition d'eux-mêmes plus qu'elle ne l'avait jamais fait auparavant. On peut penser que l'idéologie qui accompagnait ces rapports sociaux s'enracina dans les conduites et le discours.

²⁹ En particulier J.Benoist St Barthélemy, physical anthropology of an isolate *Am.J. Phys.Anthrop.*22 : 473-488 1965 ; J.Benoist Du social au biologique, étude de quelques interactions. *L'Homme*, 6 : 5-26; Jean Benoist et Gilles Le-febvre Organisation sociale, évolution biologique et diversité linguistique à Saint-Barthélemy in *L'Archipel inachevé* Presses de l'Université de Montréal, 1972 pp. 93-105

Comment aborder la question de nos jours ?

[Retour à la table des matières](#)

Une première voie consiste à suivre dans la société locale les traces d'une histoire qui y est encore très gravée³⁰. Malgré l'abandon quasi complet de Gustavia par les Suédois et par les notables qui leur étaient liés - départ qui avait commencé plusieurs années avant la rétrocession à la France- des descendants des esclaves et des gens de couleur de la période suédoise demeurent encore au bourg de Gustavia. Ils y forment une petite population noire ou métisse que ses relations et son orientation culturelle rattachent plus aux îles anglophones voisines qu'à la Guadeloupe. Elle ressemble à cet égard à la population de l'île voisine de Saint-Martin. Ce groupe d'un peu plus d'une centaine de personnes parle préférentiellement l'anglais. En effet les Noirs de Saint-Barthélemy - sauf ceux qui sont venus récemment de la Guadeloupe, sont de confession anglicane ou méthodiste à la suite de leur évangélisation sous l'influence des îles anglaises voisines avec l'approbation des Suédois. Cette adhésion est bien antérieure à l'abolition de l'esclavage comme le montre une lettre adressée par d'anciens esclaves le 9 octobre 1847 au gouverneur Haasum pour remercier le gouvernement suédois de leur affranchissement. Les "anciens esclaves", ainsi qu'ils se désignent eux-mêmes, lui demandent "sa bienveillante sollicitude que nous espérons de plus en plus mériter par un travail assidu, une scrupuleuse obéissance aux lois et surtout par la morale que nous enseigne notre pasteur évangélique"³¹

³⁰ Des nuances devraient être apportés depuis le milieu des années 1980, en raison du bouleversement majeur de Saint-Barth par un essor touristique jusque là inimaginable, accompagné de l'enrichissement massif de la population locale grâce à la valorisation des moindres parcelles de terre et à la création d'emplois bien rémunérés, de l'immigration de Métropolitains dont le nombre égale désormais celui des Saint-Barths, et de la fixation d'étrangers très riches.

³¹ A.O.M. 286 S (document aimablement communiqué par Hubert Gerbeau)

Il existe aussi depuis longtemps, au bourg de Gustavia, quelques rares familles métisses qui se rattachent beaucoup plus à la Guadeloupe. Elles formaient une toute petite bourgeoisie (commerce, armement de navires) en relation directe avec la classe homologue de la Guadeloupe. Malgré un statut social et un niveau d'instruction assez élevés, ce groupe, et quoique bien intégré à la vie sociale et économique de l'île, elle est demeuré jusqu'à une date très récente à l'écart des échanges matrimoniaux avec la population blanche des campagnes, et même de Gustavia. La situation est la même qu'à la Guadeloupe ou à la Martinique où le statut social ne suffit pas à abolir le fardeau de la couleur.

Dans le discours quotidien, cette coupure est avant tout présentée, de part et d'autre, comme une coupure sociale, entre des ruraux anciennement implantés dans l'île et un petit groupe de personnes jouissant d'un statut économique et d'un niveau d'instruction plus élevé. On n'évoque pratiquement jamais la notion de couleur. Les changements récents, qui ont donné une place croissante au statut économique ont effrité cette barrière et ont permis à quelques alliances de la franchir, ce qui semblait jusque là fort peu concevable.

Car, plus que ces quelques observations c'est l'analyse des cercles de mariage qui apporte les informations les plus pertinentes. Elle révèle une très forte endogamie, au long cours, au sein des Blancs de Saint-Barthélemy. Depuis plus d'un siècle, on ne relève aucun mariage entre un Saint-Barth appartenant à la population blanche de l'île et quiconque qui ne soit pas lui-même issu de cette population, ce qui entraîne une consanguinité d'un niveau exceptionnel. Les rares mariages extérieurs ont été suivis, et surtout précédés d'une émigration définitive.

Bien plus, ce n'est pas l'île toute entière qui forme un seul réseau de mariage.³²

³² Les travaux de terrain échelonnés entre 1961 et 1978, et ont été repris en 1994

Les lignes de fractures dans les échanges matrimoniaux au sein d'une population qui n'a pourtant jamais dépassé 2000 personnes sont nombreuses. Les unes cloisonnent l'île en petits sous-ensembles régionaux, d'abord en séparant fortement ses deux paroisses, et de façon moins absolue ses petits quartiers. Mais d'autres sont plus subtiles : l'étude soignée des généalogies indique que certains lignages sont en marge³³. Sans être totalement coupés des autres, ils demeurent eux-mêmes très endogames, séparés de la majorité de la population. Certes, rien ne s'exprime de prime abord; les relations quotidiennes sont empreintes d'une réelle chaleur; aucune agressivité explicite n'apparaît. Toutefois au gré des conversations, dans des récits de souvenirs, dans la généalogie des familles et la répartition de l'habitat, la coupure issue d'une perception de différences relatives à la couleur devient évidente. Au cours des années 1960, certains anciens de l'île désignaient à l'ethnologue, parmi leurs voisins des gens "pas tout à fait blancs", même si rien dans leur apparence physique ne semblait les distinguer. Certains patronymes étaient ainsi refusés comme "blancs" alors qu'aucun observateur extérieur n'aurait pu percevoir quelque signe de métissage, chez ceux dont il arrivait parfois qu'on les désigne du terme de "cotons jaunes".

Saint-Barthélemy est à cet égard paradigmatique de ce qui se passe dans ces petites populations d'origine européenne, éparses dans des zones marginales de l'arc antillais, dans ces zones où les conditions écologiques n'ont jamais été favorables à l'agriculture de plantation.³⁴

³³ Les échanges entre lignage ont fait l'objet d'un travail assez exhaustif à l'occasion d'une vaste enquête sur la pathologie héréditaire dans l'île. Voir : J.L.Serre, F.M.Mayer, N.Feingold, J.Benoist Etude d'un isolat des Antilles. II - Estimation de la consanguinité *Ann.Genet.* 25: 43-49, 1982 ; F.M. Mayer, C.Bonaïti, J.Benoist Utilisation de l'approche généalogique pour l'étude de l'hypoacousie dans un isolat de la Caraïbe *Anthropologie et sociétés* 8, 161 - 177, 1984

³⁴ Ces situations où le fait d'être blanc apparaissait comme une richesse en soi, comme le fondement d'une position à conserver, se retrouvent en divers lieux de la Caraïbe où vivent de "petits Blancs". Tel est le cas chez les "Red Legs" de Barbados et dans plusieurs populations de la Guadeloupe (Blancs-

Bien qu'à l'écart du cœur du système esclavagiste, ces populations y ont peu ou prou participé; elle en ont reçu des influences, qu'elles ont gérées à partir de leur situation propre et celle-ci fait un usage social de la barrière de couleur. En effet, là, point de grande maison de maître, point de fortune terrienne, point de statut quasi-aristocratique, et le rapport Hassum cité au début de ce texte le dit bien. Dans ces conditions, le contraste avec la population esclave ou avec les gens de couleur a été en quelque sorte épuré de ses dimensions proprement économiques et des évidences sociales qui les accompagnaient.

Le seul contraste fortement marqueur d'identité était la couleur, et elle acquérait de ce fait une réelle valeur : indicatrice des origines, la couleur devient un capital social identitaire, résidu de la valorisation du Blanc dans les zones de plantation, mais sans le pouvoir social qui l'accompagnait dans ces zones. Et lorsque la couleur, qui n'est en fait que la démonstration d'elle-même, constitue à elle seule un patrimoine, elle est affirmée comme une évidence nécessaire à la survie et non comme la trace d'une histoire dépassée.

Jean Benoist

AN Archives Nationales, Paris

A.O.M. Archives d'outre-mer, Aix-en-Provence

RA.S.: Fond Saint Barthélémy (Sanct-Barthelemy Samlingen) des Archives Royales de Stockholm (Riksarkivet) Suit le numéro du classeur où sont rassemblés les documents, qui ne sont eux-mêmes pas classés au sein du classeur.

Matignons) et de certaines de ses dépendances de la Guadeloupe (les Saintes et la Désirade) l'une et l'autre remarquablement étudiées par Jean-Luc Bonniol dans *Terre-de-Haut des Saintes*, Paris, éd. Caribéennes 1980 et dans *La couleur comme maléfice*, Paris, Albin Michel, 1992